

DÉCISION N<sup>o</sup> : 2007-MC-1082

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1097776**

DOSSIER N<sup>o</sup> : 23792

Objet : Grey Wolf Exploration Inc.  
Demande de visa

Vu la demande présentée le 8 mai 2007;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 17 mai 2007 de Grey Wolf Exploration Inc. concernant le placement de 3 565 000 actions ordinaires au prix de 3,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 17 mai 2007.

(s) *Louis Auger*  
Louis Auger  
Chef du Service du financement des sociétés

EB/mpi